



COMITE
DEPARTEMENTAL
DE LA CHARENTE

Natation
Charente

PROGRAMME SPORTIF ETE

TROPHEE DEPARTEMENTAL

Règlement général :

Le comité organise le TROPHEE DEPARTEMENTAL DES CLUBS D'ETE. Chaque club organisera une étape. Le TROPHEE DEPARTEMENTAL est composé de 7 étapes, du 27 juin au 4 septembre 2010. Ces compétitions sont réservées aux clubs affiliés à la Fédération Française de Natation. La participation à chaque étape implique l'acceptation de ce règlement.

Tout litige sera réglé par le jury d'appel.

Classement :

Lors de chaque étape, un classement par club sera établi, l'attribution des points se fera de la manière suivante :

1er	-	20 points
2nd	-	18 points
3ème	-	16 points
4ème	-	14 points
5ème	-	12 points
6ème	-	10 points

Bonifications : chaque club participant à la journée départementale bénéficiera d'une bonification de 15 points.

A la fin de la saison le classement final sera effectué par l'addition des points obtenus lors de chaque étape. En cas d'égalité, le total des points obtenus à la table de cotation sur l'ensemble des étapes départagera les clubs.

Récompense :

Le vainqueur deviendra détenteur du TROPHEE DEPARTEMENTAL pour une période de 1 an. Celui-ci sera définitivement conservé par le club l'ayant remporté 3 années consécutives, ou 4 années non consécutives.



Maison des sports, 58, rue de l'Arsenal 16000 ANGOULEME
Tél. : 06 34 63 00 49 e-mail : natationcharente@orange.fr

Le club propriétaire du Trophée en sera responsable, devra en assurer la conservation et aura la charge de la remise en état ou de son remplacement, en cas de détérioration. Il devra le ramener l'année suivante.

Règlement sportif :

Cette compétition est réservée aux clubs affiliés à la FFN, les nageurs et nageuses devront être licenciés aux clubs où ils sont inscrits, les licences devront être validées par le comité régional.

Les catégories sont les suivantes :

Avenirs (2001 et +)	Cadets (93/94)
Poussins (99/2000)	Juniors (90/91/92)
Benjamins (97/98)	Seniors (89 et avant)
Minimes (95/96)	Masters 25 ans et +

Chaque nageur pourra participer à 2 épreuves individuelles plus un relais. Les séries seront nagées filles puis garçons, toutes catégories confondues, en fonction des temps d'engagements. Un seul relais mixte par club sera autorisé.

Les catégories Avenirs et Poussins ne sont pas disqualifiables. Malgré tout, il est demandé à l'ensemble des clubs de sensibiliser les nageurs de tout âge aux règles élémentaires dans chaque style de nage.

A chaque étape, le programme de la compétition sera le suivant :

Ouverture des portes à 19H00, début des épreuves à 20H00.

1- 100 Dos	Entracte (10 minutes)
2- 50 Brasse	7- 50 Dos
3- 100 Pap	8- 100 Brasse
4- 50 NL	9- 50 Pap
5- 200 4N	10- 100 NL
6- 25 débutants	11- 100 4N
7- 4 x 50 NL <i>Avenirs / Poussins</i>	12- Relais 4 x 50 NL <i>Toutes Catégories</i>

Attention : les 100m et le 200m 4N seront uniquement réservés aux minimes, cadets, juniors seniors et masters. En revanche, les 50m et le 100m 4N seront accessibles à l'ensemble des catégories.





COMITE
DEPARTEMENTAL
DE LA CHARENTE

Natation
Charente

Engagements :

Pour chaque compétition les clubs devront envoyer leurs engagements à Mathieu PEREIRA, au format PCE (Extranat Pocket) accompagnés du tableau Excel, par email avant le mardi soir 18H00 précédant la compétition à l'adresse suivante : math0483@aol.com

Les fiches d'engagements seront imprimées sur place.

Attention vous ne pouvez pas engager les nageurs dont la licence n'est pas validée, elle ne sera pas prise en compte par l'ordinateur du département, et le nageur ne pourra pas être intégré aux épreuves.

Officiels :

Afin de garantir le bon déroulement de chaque étape, chaque club devra fournir au minimum 2 officiels B ou C. La commission officiel du département sera en charge de prévoir 2 officiels A par étape.



Maison des sports, 58, rue de l'Arsenal 16000 ANGOULEME
Tél. : 06 34 63 00 49 e-mail : natationcharente@orange.fr